

**Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200619-lmc100000020663-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 24/06/2020

Réception Préfet : 24/06/2020

Publication RAAD : 24/06/2020

# Procès-verbal

**Séance publique  
du**

**Conseil départemental  
du**

**7 février 2020**

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

## Séance publique du vendredi 7 février 2020

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2020, le vendredi 7 février de 9h45 à 11h00, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental.

### ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT à compter du rapport n° 4/07  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
Mme Andrée ZAÏDI

## **ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

M. Ludovic BOUTILLIER à Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ à Mme Monique DELESSARD  
Mme Isoline GARREAU MILLOT à M. Bernard COZIC jusqu'au rapport n° 4/06  
Mme Marianne MARGATÉ à Mme Virginie THOBOR  
M. Ugo PEZZETTA à Mme Laurence PICARD  
M. Franck VERNIN à M. Patrick SEPTIERS  
M. Sinclair VOURIOT à Mme Geneviève SERT

## **ONT ÉTÉ ABSENTS :**

M. Pierre BACQUÉ  
M. Arnaud de BELENET

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

<b>N° d'ordre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Sens du Vote</b>
0/01	Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 28 novembre 2019 au 17 janvier 2020.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 1er novembre et le 31 décembre 2019.	Adopté à l'unanimité
0/04	Modification de la composition du Conseil d'administration de l'EPIC Seine-et-Marne Attractivité - Agence pour l'attractivité et le rayonnement de la Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
1/01	Avenant n°2 au Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.	Adopté à l'unanimité
1/02	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Grisy-Suisnes : Contrat cadre, programme d'actions et convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/03	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Faremoutiers - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/04	<del>Avenant n° 9 à la convention de 1987 pour la création et l'exploitation d'Euro-Disneyland en France.</del>	<b>Retiré de l'ordre du jour</b>
1/05	Convention de partenariat entre le Département et Aéroports de Paris (ADP) 2020-2024.	Adopté à l'unanimité
1/06	Convention entre SNCF Réseau et le Département sur les modalités de financement de l'étude d'aménagement foncier de Mitry-Mory - Projet « CDG Express ».	Adopté à l'unanimité
1/07	Contrat de territoire Eau et Climat « Protection des ressources en eau de l'est seine-et-marnais ».	Adopté à l'unanimité
1/08	Adoption du Contrat de Transition Ecologique (CTE) de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire.	Adopté à l'unanimité
1/09	Approbation de la Charte d'engagement relative au conseil et à l'accompagnement en matière de rénovation énergétique en Ile-de-France (programme SARE).	Adopté à l'unanimité
1/10	A - Aides aux associations intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement.	Adopté à l'unanimité
	B - Aides aux associations intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement.	Adopté à l'unanimité
	C - Aides aux associations intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement.	Adopté à l'unanimité
1/11	Avenant n° 2 à la convention entre le Département et l'Office National des Forêts (ONF) concernant les actions de préservation et de valorisation des espaces forestiers, du patrimoine historique, archéologique et culturel en Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
1/12	Charte agricole et forestière sur le territoire du Grand Roissy.	Adopté à l'unanimité
1/13	A - Espaces naturels sensibles - Renouvellement de la convention de partenariat avec le Syndicat du Chemin des Roses et avenants avec divers partenaires intervenant dans les domaines du patrimoine naturel, de la gestion de l'animation des ENS.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	B - Espaces naturels sensibles - Renouvellement de la convention de partenariat avec le Syndicat du Chemin des Roses et avenants avec divers partenaires intervenant dans les domaines du patrimoine naturel, de la gestion de l'animation des ENS.	Adopté à l'unanimité
1/14	Liquidation de l'Entente Marne : validation des clés de répartition.	Adopté à l'unanimité
3/01	Approbation de la classification du réseau routier départemental.	Adopté à l'unanimité
3/02	Actualisation du plan "anti-bouchon" et pour changer la route. Approbation de l'avenant n°1 au contrat cadre de mise en œuvre du plan conclu entre le Département et la Région Île-de-France.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 7)
3/03	Infrastructures primaires de Marne-la-Vallée - phase IV. Travaux du doublement du barreau C0-D0 correspondant à une partie du boulevard du Grand Fossé à Chessy. Convention avec EpaFrance. Abrogation de la délibération n° 3/04 du 26 septembre 2019.	Adopté à l'unanimité
3/04	Routes départementales (RD) 231 et 2b - Aménagement du carrefour giratoire sur la commune de Jouy-le-Châtel. Dossier de prise en considération.	Adopté à l'unanimité
3/05	RD 619 - Contournement de Guignes sur les communes d'Andrezel, Verneuil l'Étang, Guignes, Yèbles - Bilan de la concertation préalable du public.	Adopté à l'unanimité
3/06	Mise à disposition des services du Département (DR) au profit du Syndicat mixte « Seine-et-Marne Numérique » (SMN) dans le cadre des études et travaux de génie civil liés au déploiement de la fibre optique. Convention avec SMN pour 2020-2023.	Adopté à l'unanimité
3/07	Transport à la Demande (TAD) : soutien financier au TAD de la communauté de communes de Moret Seine et Loing - avenant à la convention partenariale du réseau Comète.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
4/01	Règlement départemental de l'accueil familial.	Adopté à l'unanimité
4/02	Proposition de choix du délégataire pour l'organisation, l'exploitation et la gestion du service départemental de téléassistance pour les personnes âgées et les personnes adultes en situation de handicap.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/03	Formalisation d'un Contrat pluriannuel d'objectif et de moyen (CPOM) avec les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sélectionnés par le Département via un appel à candidatures.	Adopté à l'unanimité
4/04	Convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Vaux-le-Pénil pour l'acquisition de deux cabinets de médecins généralistes au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire.	Adopté à l'unanimité
4/05	Signature de la convention constitutive du GIP Enfance en Danger.	Adopté à l'unanimité
4/06	Avis d'appel à projet pour la création de 300 mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) et 300 mesures d'AEMO Renforcée.	Adopté à l'unanimité
4/07	Renouvellement de la démarche de contractualisation avec les opérateurs associatifs de prévention spécialisée pour la période 2020-2022.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 7 Non prise de participation au vote : 1)
4/08	Subvention 2020 à Initiatives77 au titre de la convention d'objectifs 2018/2020.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
4/09	Convention annuelle d'objectifs et de moyens (C.A.O.M) entre l'Etat et le Département relative au dispositif des contrats aidés pour l'année 2020.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 7)
2/01	Modification des dispositions relatives à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).	Adopté à l'unanimité
2/02	Personnel Départemental : modifications et créations d'emplois permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
2/03	Renouvellement de la convention conclue avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne portant sur l'organisation de concours et examens professionnels pour l'année 2020.	Adopté à l'unanimité
2/04	Convention avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne relative à la surveillance médicale des agents du Département pour l'année 2020.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
2/06	A - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
	B - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
2/07	Avenant n°5 au bail emphytéotique administratif relatif au parc des casernes de gendarmerie.	Adopté à l'unanimité
2/08	Cession de l'ancienne gendarmerie de Claye-Souilly.	Adopté à l'unanimité
2/09	Acquisition auprès du Centre Hospitalier Léon Binet d'un bâtiment à Provins pour les besoins de l'Aide Sociale à l'Enfance.	Adopté à l'unanimité
2/10	Cession du pavillon situé 45 rue Eugène Gonon à Melun.	Adopté à l'unanimité
5/01	Convention de participation financière relative aux travaux de gestion des eaux et des parkings de la parcelle appartenant à EPAMARNE pour la construction du Collège « Lucie Aubrac » à Montévrain.	Adopté à l'unanimité
5/02	Modification de la sectorisation des collèges Robert Doisneau à Dammarie-les-Lys et Denecourt à Bois-le-Roi.	Adopté à l'unanimité
5/03	Evolution du dispositif CantiNéo77 au profit des collégiens placés chez un assistant familial par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.	Adopté à l'unanimité
<del>7/01</del>	<del>Garantie d'emprunt en faveur d'HABITAT 77 – Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne (construction de 87 logements à Pontault-Combault).</del>	<b>Retiré de l'ordre du jour</b>
7/02	Garantie d'emprunt en faveur d'Habitat 77 (acquisition et amélioration de 7 logements à Combs-la-Ville).	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
7/03	Garantie d'emprunt en faveur de la Société Anonyme d'HLM 3F Seine-et-Marne (réaménagement de 19 emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations).	Adopté à l'unanimité
7/04	Garantie en faveur de la Société Anonyme d'HLM 3F Seine-et-Marne (Réhabilitation de 102 logements à Savigny-le-Temple).	Adopté à l'unanimité

<b>N° d'ordre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Sens du Vote</b>
7/05	Garantie d'emprunt en faveur de l'A.F.A.S.E.R. pour l'extension d'une Maison d'Accueil Spécialisée du Château de Montigny à Lesches.	Adopté à l'unanimité

Fait à Melun, le 10/02/2020

Patrick SEPTIERS

Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne



**M. LE PRÉSIDENT.** Bien, je vous propose d'ouvrir notre séance du Conseil Départemental, le quorum étant très largement atteint. Alors nous avons quelques absents excusés : Ludovic BOUTILLIER, qui donne le pouvoir à Martine DUVERNOIS, Sinclair VOURIOT, à Geneviève SERT et Ugo PEZZATTA, qui donne pouvoir à Laurence PICARD. Isoline devrait arriver, dans quelques instants.

Alors, au point de vue du planning, notre prochaine séance publique aura lieu le vendredi 3 avril, à 9 heures 30. Les commissions techniques, le 30 mars et la commission des finances, le mercredi 1er avril. Alors ce ne sera pas un poisson quand vous recevrez la convocation. Et la prochaine commission permanente se tiendra le 3 avril.

Alors quelques informations également sur les événements, dont le département est soit acteur ou partenaire. Donc nous serons au Salon de l'agriculture, du 22 février au 1er mars. Il y aura un temps fort, le 25 février, au matin. Le Musée de la préhistoire propose une exposition sur le peuple Sénons, le vernissage aura lieu le 29 février. Il y aura la signature de la convention avec ADP, le 4 mars. Le bilan de la saison touristique, le 26 mars. Il y aura le tournoi international de tennis féminin, l'Open Engie, du 29 mars au 4 avril. Et les 4 et 5 avril, eh bien auront lieu la journée, les Journées des plantes et arbres du Jardins, au Château de Blandy-les-Tours.

Voilà. Alors, quelques mots, d'abord vous dire je suis heureux de vous retrouver pour cette première séance de l'année 2020. Et puis je tiens à saluer le courage et la qualité professionnelle de nos sapeurs-pompiers, qui ont été mobilisés en nombre cette nuit pour lutter contre l'incendie de la clinique de Chamigny. Martine était sur place, d'ailleurs. Donc apparemment, il n'y a pas de... le bilan humain est extrêmement léger. Et nous le devons essentiellement au sang-froid du personnel, qu'il en soit félicité. Monsieur le contrôleur général, je vous prie de faire passer nos remerciements, bien évidemment, à l'ensemble des pompiers qui ont été, une nouvelle fois, mobilisés pour cet incendie, qui était un incendie quand même assez grave et impressionnant.

Je souhaiterais vous faire part de l'arrivée dans notre collectivité, de Jérôme MIGLIANICO, qui est le nouveau directeur du contrôle de gestion de l'audit et de l'évaluation des politiques publiques. Et je lui souhaite, bien sûr, pleine réussite dans ses nouvelles fonctions. Il est là-bas, voilà, on le voit. Très bien.

Et puis je vous rappelle que, tout à l'heure, et bien nous inaugurons après la séance, une salle qui portera le nom de Jean-Jacques BARBAUX. Je crois que bien sûr, son action pour le Conseil Départemental le justifie et nous avons choisi le foyer des élus, pour cette occasion.

Alors notre Assemblée évolue, elle est vivante et donc je dois porter à votre connaissance, la dissolution de plein droit du groupe communiste, qui étaient deux. Voilà, alors communistes et gauche républicaine, donc voilà. Malgré tous mes efforts, ils n'ont pas pu se réconcilier donc pour l'instant, je crois qu'ils vont siéger dans des non-inscrits, c'est ça. Voilà, très bien, donc je voulais vous en informer.

Alors la période traditionnelle des vœux vient de s'achever et j'espère qu'elle a été bénéfique pour chacun d'entre vous. Pour ma part, j'y ai laissé un peu d'énergie, mais aussi retiré beaucoup de satisfaction. Satisfaction de voir que notre institution compte aux yeux de nos concitoyens et reste le socle indispensable de la solidarité territoriale et de la proximité. Satisfaction de voir dans les yeux de nos élus locaux et de seine-et-marnais, un attachement sincère à leur territoire, à son avenir, mais aussi à notre collectivité départementale. Satisfaction enfin, de réaliser à quel point notre action donne des résultats concrets sur le terrain, dans nos communes, nos collèges, sur nos routes et à quel point nous jouons un rôle fédérateur par notre capacité à faire adhérer les forces vives du territoire à notre ambition commune pour la Seine-et-Marne. En nous tenons à nos engagements de 2015. Nous avons su gagner la confiance de nos concitoyens, renforcer ce lien indéfectible avec le territoire et ceux qui y vivent et garantir l'unité de notre département. Au nom de cette solidarité territoriale, qui n'est pas seulement une

figure de style, elle doit continuer à guider notre action pour l'année qui s'ouvre, particulièrement dans le contexte des 230 ans de notre institution départementale, mais aussi et surtout, dans celui des élections municipales, qui se tiendront dans quelques semaines. Quelles qu'en soient les résultats, il nous faudra construire ce dialogue indispensable avec les nouveaux élus de nos territoires, avec les nouveaux exécutifs locaux, comme nous avons su le faire jusqu'ici, dans le même esprit de partenariat et de co-construction.

Chers collègues, alors que notre pays reste marqué par des fractures sociales, politiques, parfois idéologiques, alors que le Gouvernement cherche parfois à avancer seul. Avec le niveau de concertation, de consultation que l'on sait, notre institution continue de son côté, à porter ses projets et son ambition de manière collective. C'est dans cet esprit que nous avons lancé, il y a quelques mois, notre cahier thématique sur les projets de territoire, sur la base d'une consultation des intercommunalités, dont les premiers enseignements éclairent les priorités sur lesquelles il nous faudra travailler, dans les mois qui viennent. : Transports, santé, développement touristique, mais également développement économique, formation, transition énergétique. C'est également dans cet esprit que se construit notre future marque de territoire, dont les premières avancées viennent de vous être présentées. Et c'est enfin dans cet esprit que nous organiserons, après les élections municipales, de nouvelles assises de territoires, qui nous permettront de rassembler les élus locaux, anciens et nouveaux, autour d'un événement départemental. L'actualité récente a également démontré que notre collectivité sait affirmer ses choix et être à l'écoute de ses territoires et de ses forces vives. Affirmer nos choix, c'est ce que nous avons fait sur la délicate question des 90 kilomètres à l'heure. Ce choix, c'est celui de la raison. Après une étude approfondie de notre réseau, et de l'accidentabilité de nos routes. Au printemps, ce seront près de 490 kilomètres de voies, qui repasseront à 90km/h, puis dans un second temps, 290 qui nécessitent à l'heure actuelle, quelques aménagements préalables et des études complémentaires. Tout cela, bien sûr, dans le respect des règles, puisque nous attendrons naturellement, l'avis consultatif de la Commission départementale de sécurité routière, qui se tiendra au début mars.

Un autre sujet nous a mobilisés ces derniers mois, c'est la grève de nos sapeurs-pompier, qui vient de s'achever, après sept mois de mobilisation. Tout au long du mouvement, nous avons entretenu avec Isoline, un dialogue constructif avec les organisations représentatives des pompiers Seine-et-marnais, pour trouver des solutions adaptées à leurs besoins en matière d'effectifs et de moyens opérationnels. Nous leur avons ainsi proposé cette semaine, un protocole d'accord dans lequel nous nous engageons à mobiliser chaque année et pour cinq ans, une enveloppe de 1,5 million d'euros, pour permettre aux SDIS de recruter davantage de personnels permanents, sous réserve que le gouvernement nous donne les moyens, par compensation financière et décahorisation, d'assumer les dépenses afférentes à la hausse de la prime de feu, annoncée par le ministère de l'Intérieur, le 28 janvier dernier pour nous. C'est 2 500 000 euros de plus. Dans le cas contraire, nous allégeront les modalités d'application de ce protocole, en lissant nos engagements dans le temps. Mais nous le maintiendrons.

Nous avons, par ailleurs, été amenés à gérer la situation de deux ponts historiques Seine-et-marnais, ceux de Luzancy et d'Annet-sur-Marne, dont l'état dégradé, révélé par deux inspections détaillées, appelait un plan d'action important, de notre part. Grâce à la mobilisation des élus concernés, au travail de nos services des routes, que je remercie. Le Département a su mettre en œuvre les mesures nécessaires, en termes de déviation et de limitation de vitesse, tout en organisant une concertation avec les élus, les entreprises et les habitants. Si des études complémentaires sont prévues dans... pour les prochaines semaines, pour étudier les modalités de remise en état de ces ponts, les premières procédures d'urgence ont été bel et bien menées et je nous en félicite.

Enfin, le département était retenu cette semaine, parmi les 30 départements pilotes, pour la mise en œuvre du Plan d'action national pour le bien-être des enfants et des familles. C'est la

reconnaissance d'un engagement fort du département, ces dernières années, en faveur de la protection de l'enfance et nous pouvons nous en féliciter. Ces quelques exemples et tant d'autres, dont tout le fruit de la concertation et du dialogue, conjugué au professionnalisme de nos élus, bien évidemment, et au travail quotidien des 5 000 collaborateurs du Conseil Départemental. Je sais que je peux compter sur eux pour les grands projets et autres défis qui nous attendent cette année. Le plan de reconquête médicale, qui comprend déjà en germe, quelques orientations prometteuses : la nouvelle plateforme d'aide aux devoirs, la signature de nos partenariats, à notre initiative, comme avec Aéroports de Paris, la poursuite de nos engagements en faveur du développement du site de Villaroche et des grands projets structurants comme le TZen, la liaison Meaux-Roissy, la prorogation de notre plan départemental de l'eau, la mise en œuvre du plan départemental de méthanisation. Mais aussi l'organisation d'événements fédérateurs, comme les Assises de la culture et du patrimoine ou les lumières de Blandy. Je forme le vœu que nous puissions, cette année encore, travailler utilement et concrètement à l'amélioration de la vie de tous ceux que nous accompagnons au service d'une Seine-et-Marne solidaire, ouverte, attractive et innovante.

Et bien évidemment, je compte sur vous. Merci. Et je vous propose de passer à l'ordre du jour. Alors pour l'ordre du jour, il y a le retrait des rapports 1/04, 7/01 et l'ajout du rapport 0/04. Donc nous avons 49 rapports à examiner. Et si vous en êtes d'accord, je vous propose que suite à cette séance, se déroule notre commission permanente. Tout le monde est d'accord ?

**N° 0/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors sur le rapport 0/01, c'est le procès-verbal de la séance du 19 décembre. Y a-t-il des observations ? Tout le monde est d'accord ? Très bien.

**N° 0/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 0/02, donc ce sont les délégations, enfin les décisions qui ont été prises en fonction des délégations que vous m'avez accordé, du 28 novembre au 17 janvier. Pas de problème particulier ?

**N° 0/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 0/03, c'est pareil, ce sont les délégations de compétences en matière de marchés publics. Pas de problème ?

**N° 0/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 0/04, c'est la modification de la composition du Conseil d'Administration de l'EPIC, Seine-et-Marne attractivité, puisqu'il y a eu le départ des représentants de Général Câble et Safran. Et on vous propose de les remplacer par un représentant d'Orange et un représentant d'ADP. Pas de problème ? Très bien.

**N° 1/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, les rapports numéro un. Et le numéro un, c'est l'avenant aux contrats, aux CID de la Brie Nangissienne. Olivier ?

**M. LAVENKA.** Oui Président. Très exactement pour la commune de Verneuil, qui souhaite équiper trois classes en équipement informatique. Donc c'est l'objet de cet avenant, tout simplement, pour un montant de 11 547 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Jean-Louis, pour les finances ?

**M. THIERIOT.** Avis conforme, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problèmes ?



**N° 1/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le fond d'aménagement communal, pour un montant de 300 000 euros donc un contrat très simple puisqu'il y aura une action exclusive, qui est la construction d'un restaurant scolaire et de ses abords. C'est un programme d'un peu plus de 2 millions d'euros pour la commune, et le département y apporte 300 000 euros. Ça a été monté très vite.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, Daisy pour les finances ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, pas de problème particulier ?

**N° 1/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors la 1/03, c'est le FAC de Faremoutiers.

**M. LAVENKA.** Également, pour un montant d'aides départementales de 300 000 euros, sur une action qui est la construction d'une salle polyvalente et de cinq salles associatives attenantes. Pour ce projet, qui est estimé à un peu plus de 800 000 euros, donc subventions importantes du département.

**M. LE PRÉSIDENT.** Jean-Marc ?

**M. CHANUSSOT.** Conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas problème pour ce contrat de Faremoutiers ? Très bien.

**N° 1/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/05, c'est la convention de partenariat entre le département et l'ADP, Jérôme.

**M. GUYARD.** Oui, donc il s'agit du projet de développement de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, par la mise en service du quatrième terminal, à l'horizon 2024, qui constitue vraiment un véritable enjeu pour le territoire seine-et-marnais. Et donc les effets sociaux-économiques et environnementaux, attendus, sont majeurs et les défis portés par ce grand projet nécessitent que le Département et le groupe ADP établissent une relation partenariale, permettant de partager ces enjeux autour de différentes thématiques. C'est également une opportunité de maximiser les retombées économiques et sociales positives, pour la population seine-et-marnaise et ainsi d'en limiter les externalités négatives. Donc dans ce cadre, il est proposé un projet de convention, d'une durée qui a été légèrement amendé dans l'additif que vous avez eu, puisqu'on prend l'année en cours, donc, ça reste toujours cinq années. Intégrant des actions de partenariat concrètes autour de cinq axes de coopération. Et là aussi, dans l'additif qui vous a été donné, on ne touche pas aux axes. Il s'agira de l'attractivité du territoire, l'emploi, formation, l'insertion, l'environnement, la mobilité et le mobilier. Seuls quelques additifs ont été mis en relecture, suite à la relecture par l'ADP, qui sont plus dans des propos de dispositions financières, de confidentialité, mais qui ne touchent pas le cœur de cette convention sur les axes de coopération. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Jérôme ! Des questions sur cette convention ? Non, tout le monde est d'accord pour la signer ? Très bien.

**N° 1/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/06, c'est la convention entre SNCF Réseau et le département pour le CDG Express. Yves ?

**M. JAUNAUX.** Oui Président, c'est l'institution d'une Commission communale d'aménagement foncier de Mitry-Mory. Le présent rapport, présente la convention entre maîtres d'ouvrages, SNCF Réseau et le Département. En gros, le Département préfinance l'étude et ce financement sera entièrement remboursé par SNCF Réseau. Le coût 15 450 euros, hors taxes.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Céline pour les finances ?

**Mme NETTHAVONGS.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, pas de problème ? Merci.

**N° 1/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/07, c'est le contrat de territoire, eau et climat.

**M. JAUNAUX.** Alors il s'agit de la protection des ressources en eau, de l'est seine-et-marnais. Ce plan d'action est mis en œuvre dans le cadre d'un contrat de territoire eau et climat. C'est un nouvel outil de l'Agence de l'eau. C'est un outil sur six ans. Les principaux signataires sont les propriétaires des captages, c'est à dire S2E77, la Communauté d'agglomération de Coulommiers, Pays de Brie, l'Agence de l'eau Seine-et-Marne Normandie et le département de Seine-et-Marne. Et le plan d'action sur les six ans, c'est 3,6 millions, hors taxes.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Daisy pour les finances ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème pour ce contrat territoire eau ? Merci. Le 1/08, c'est le contrat de transition écologique... Ah pardon. Julie, oui, excusez-moi.

**Mme GOBERT.** Merci. Évidemment, ce contrat de territoire eau et climat est très important. On tient à souligner qu'à plusieurs reprises, le rapport indique que la quasi-totalité des captages concernés, présentent une problématique qualité vis-à-vis des pesticides, avec des déplacements ponctuels mais récurrents, des normes. C'est un nouvel exemple de la nécessité d'agir sur les causes et non sur les effets, à savoir sur le modèle agricole productiviste. Séance après séance, nous évoquons ce sujet dans l'indifférence générale de la majorité départementale, voire même les moqueries de personnes qui considèrent que nous ne connaissons pas le milieu agricole. Mais ce n'est pas vrai. Et continuer de nier que le modèle agricole subventionné est polluant et néfaste pour la santé, est vraiment une catastrophe pour le département. Et ce n'est pas nier, non plus, la santé des agriculteurs qu'il faut prendre en compte, comme leur qualité de vie ou aujourd'hui, ils ne peuvent pas avoir des revenus nécessaires pour leur vie.

Alors, quand est ce que la majorité va enfin prendre conscience de la nécessité d'accompagner, massivement, une transformation de ce modèle agricole et pas simplement par des petites mesures que vous m'avez récitée lors d'un dernier Conseil Départemental.

**M. JAUNAUX.** Je crois que les relations avec le milieu agricole sont tout à fait importantes. On voit bien avec ce qui se passe au niveau de la note de Champigny, avec l'action d'AQUI'Brie, notamment avec les milieux agricoles et on a des contacts réguliers avec la Chambre de l'Agriculture.

Et encore dernièrement, avec le PDE3, qui a été prolongé, l'avenant de prolongation. On voit bien que les relations avec les milieux agricoles, pour faire toujours mieux dans le bien être des habitants, est sans cesse une priorité.

Oui, et puis vous voyez quand même dans ce plan, il y a entre 500 et 800 agriculteurs, qui vont être sensibilisés, accompagnés dans l'évolution de leur pratique. Donc il y a la fois de la prévention et de l'information, et c'est à noter que depuis 2015, il y a un dialogue qui a été renoué avec les agriculteurs, dialogue qui n'existait pas avant. Voilà, donc je pense que les deux points sont traités efficacement et en particulier, dans ce contrat. Je ne sais pas si on l'avait voté ou pas ? On revote. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstention ? Très bien.

**N° 1/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, le contrat de transition écologique, avec Marne et Gondoire.

**M. JAUNAUX.** Alors le CTE de la communauté d'agglomération Marnes et Gondoire est d'un des trois s'était lancé en Île-de-France. Signature de ce CTE permettra au département d'être un membre actif et d'intégrer les groupes de travail.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Brice, pour les finances ?

**M. RABASTE.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème ? Ah pardon, Geneviève, oui ?

**Mme SERT.** Je voulais juste vous dire qu'il a été signé avec la ministre Emmanuelle WARGON, que c'était une très belle signature et surtout un très beau contrat. Donc je voulais remercier le Département, parce que c'est sur mon territoire.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Merci.

**N° 1/09**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le 1/09, c'est la charte d'engagement pour la rénovation énergétique en Île-de-France. Yves.

**M. JAUNAUX.** Alors durant l'été 2019, l'État a mis en place un nouvel outil le service d'accompagnement de la rénovation énergétique ou SARE. Ce service fait appel à une gouvernance plus spécifique, avec identification des porteurs associant en charge, notamment pour reverser aux opérateurs territoriaux la rénovation énergétique, les aides financières de l'État. Et donc, nous on propose que ce rôle pourrait être assuré par le Département et donc, de servir d'intermédiaire pour redonner l'argent aux opérateurs.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Finances, Brice ?

**M. RABASTE.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Des problèmes ? Tout le monde est d'accord ? Merci.

**N° 1/10**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/10, ce sont les aides aux associations, intervenant dans la protection de l'environnement. Nolwenn ?

**Mme LE BOUTIER.** Il s'agit donc du partenariat avec AQUI'Brie, avec le LRSFS et avec SME Environnement. Donc pour AQUI'Brie, le montant de l'aide, pour 2020, est fixé à 140 500 euros. Pour le LRSFS donc, l'aide est divisée en deux parts. D'un côté, le salaire de l'agent départemental détaché. De l'autre côté, la cotisation d'adhésion. Donc pour un montant total de 31 695 euros. Et enfin, pour Seine-et-Marne Environnement, la subvention globale est de 346 477 euros, en augmentation de 11 000 euros pour l'année.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Cathy, pour les finances ?

**Mme BISSONNIER.** Avis conforme, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème sur cette répartition de subventions ?



**N° 1/11**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le 1/11, c'est un avenant avec l'Office National des Forêts. Laurence.

**Mme PICARD.** Oui, la convention conclue en 2018 entre le département et l'ONF, pour une durée de trois ans, regroupe l'ensemble de nos relations. Il est proposé pour l'année 2020, 322 000 euros pour le financement d'actions de fonctionnement, envisageables dans les forêts domaniales ouvertes au public. Entretien de sentiers, de sites, d'attrait touristiques, de balisage sécuritaire, de milieux humides, de lisières, etc. Et 170 000 euros pour le financement d'actions d'investissements, dans les forêts domaniales ouvertes au public, pour des aménagements de sites d'accueil, d'infrastructures permettant la pratique de loisir, aménagements paysagers pour la lutte préventive contre les dépôts sauvages et lutte contre l'incendie, aménagement et création d'outils de sensibilisation du public, études écologiques, etc. Le montant des subventions accordées au titre des années 2018, 2019, 2020 sont identiques.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Daisy pour les finances ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord pour cet avenant ?

**N° 1/12**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/12, c'est une charte agricole et forestière sur le territoire du Grand Roissy. Nathalie.

**Mme BEAULNES-SERENI.** La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, pilote l'élaboration d'une charte agricole et forestière, sur un territoire aéroportuaire et agri-urbain qui regroupe 45 communes, dont 17 en Seine-et-Marne. Cette charte agricole et forestière, sur le territoire du Grand Roissy, vise à unifier les engagements des élus locaux en faveur de l'agriculture et de la forêt. Parmi ces enjeux, la préservation des ressources foncières agricoles figure au premier plan, avec notamment un programme d'actions global, qui inclut un volet spécifique à la forêt. La liste des signataires de la Charte comprend les représentants des 45 collectivités locales concernées, ainsi que de nombreux partenaires institutionnels ; l'État, ses services déconcentrés, les collectivités, mais aussi les partenaires associatifs et professionnels, représentants de filière et d'organismes agricoles, forestiers et ruraux.

Cette charte affiche un objectif de pérennisation de 16 400 hectares de terres agricoles sur 30 ans, dont 8 400 en Seine-et-Marne. Elle recense également les surfaces forestières qui représentent 2 550 hectares du territoire, soit 7% de sa surface totale. Les engagements de préservation du foncier et des surfaces boisées ont été intégrés dans le SCoT Roissy Pays de France, approuvé fin 2019. Les extensions urbaines seront prises en compte et concerneront, au maximum, 1 422 hectares de ressources foncières, agricoles ou naturelles, afin de permettre l'urbanisation à vocation résidentielle ou économique.

Le programme d'action se décline selon quatre axes stratégiques : la maîtrise de la consommation foncière, le développement de filières alimentaires et non-alimentaires - bois, méthanisation, économie circulaire - la structuration des liens entre les acteurs de l'urbain et du rural et enfin, la valorisation des paysages, de la biodiversité et de la mixité de certains espaces.

Les objectifs de la Charte sont cohérents avec la vision du département sur ces thématiques.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Tout le monde est d'accord pour signer cette charte ? Très bien.

**N° 1/13**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le 1/13, sur les espaces naturels sensibles. Yves.

**M. JAUNAUX.** Oui Président, le montant des aides attribuées, pour l'année 2020, serait de 222 800 euros. Elles concernent le renouvellement de la convention avec le Syndicat intercommunal du chemin des Roses. Pour l'entretien et la gestion de l'espace naturel sensible départemental, Le chemin des Roses, soit 31 000 euros d'aides. La convention avec l'Office intercommunautaire de Provins, pour l'entretien et l'animation de l'espace naturel sensible à Val du Haut-Morin, à 84 000 euros. La convention de partenariat avec l'Association de Biosphère, de Fontainebleau Gâtinais, relative au patrimoine naturel et culturel en Seine-et-Marne, pour 73 600 euros. Une convention de partenariat avec le Muséum d'histoire naturelle, pour 34 200 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Jean-Marc ?

**M. CHANUSSOT.** Avis conforme, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème ? Très bien.

**N° 1/14**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/14, c'est la liquidation de l'Entente Marne. Denis.

**M. JULLEMIER.** Oui Président, conformément aux lois Mapam et NOTRe, les départements de l'Aisne, de la Haute-Marne, de la Marne, de la Meuse et de la Seine-et-Marne, membres de cette Entente interdépartementale pour l'aménagement de la rivière Marne et de ses affluents, dénommée Entente Marne, ont pris acte de la dissolution, le 31 décembre 2019, de cet établissement public. L'Assemblée Départementale de Seine-et-Marne a acté cette dissolution le 14 juin 2019 et la présente délibération concerne désormais la liquidation de l'entente, qui devra être effective au 30 juin 2020. Dans ce cadre, la validation des clés de répartition des dernières dépenses et recettes, entre les membres de l'entente, est requise et elles vous sont jointes dans le dossier présent rapport. Vous pouvez délibérer à présent, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, pour les finances, Brice ?

**M. RABASTE.** Avis conforme Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Nous avons terminé avec les rapports numéro un. Vous avez pu voir, quand même, que l'environnement était très présent, entre les aides que nous apportons, les conventions que nous signons, les engagements de nous prenons, on peut voir que... on ne peut pas dire que nous sommes insensibles à la transition énergétique et à tout ce qui concerne l'environnement et la préservation de notre territoire et de la planète.

**N° 3/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, je vous propose de d'entamer les rapports numéro 3 en attendant l'arrivée d'Isoline et de passer la parole à Xavier, pour le 3/01.

**M. VANDERBISE.** Merci monsieur le Président, Bonjour à toutes et à tous. Alors, ce rapport, afin d'organiser les déplacements à l'échelle de la Seine-et-Marne, de mettre en cohérence les infrastructures routières avec les fonctions et les comportements de conduite souhaitée, de permettre la circulation de l'ensemble des usagers, dans les meilleures conditions de sécurité et d'efficacité, d'optimiser les moyens nécessaires au développement du réseau routier et de son entretien, le Département a hiérarchisé le réseau routier départemental en en définissant par celui-ci, des fonctions afférentes. L'adoption de cette classification et l'engagement de la rédaction du SDOR, aboutissent à un document de référence pour la politique routière du département.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, alors Sandrine, qui devrais être d'accord.

**Mme SOSINSKI.** Avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, tout le monde est d'accord ? Parfait.

**N° 3/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 3/02, c'est l'actualisation du plan anti-bouchon. Xavier.

**M. VANDERBISE.** Tout à fait, le département et la région Île-de-France ont conclu le 7 décembre 2017, un contrat cadre de mise en œuvre du plan anti-bouchons. Et pour changer la route, ce contrat définit entre-autres des opérations d'investissement du réseau routier d'intérêt régional, financés conjointement par la Région et le Département, sous réserve de la conclusion de conventions de financement spécifiques, ainsi que du vote des crédits correspondants, par les organes délibérants de deux collectivités. L'avenant numéro 1 porte sur l'élargissement de ce programme d'investissement. Vous en avez le détail, entre le Barreau RN3, RN2, la RD1 605 avec le contournement de Melun et la liaison sud de Chelles, avec l'accès à la base régionale de Vaires, le franchissement de Seine à Melun. Enfin, toute la liste est longue. Vous l'avez dans le rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Sandrine ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme. Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord pour ce plan anti-bouchon ?

Le 3/03...

**M. VANDERBISE.** Il y a Julie GOBERT qui...

**M. LE PRÉSIDENT.** Houlà, houlà, alors Julie ?

**Mme GOBERT.** Nous allons nous abstenir parce qu'effectivement, nous savons qu'un certain nombre d'élus, de l'agglomération de Melun, sont très mobilisés contre ce plan anti-bouchons. Pour ce qui les concerne, qui va permettre la réalisation du contournement de Melun par la réalisation d'un pont aval qui effectivement, est en train de prendre un peu... de mobiliser les gens, qui fera passer les nouvelles voies de circulation en plein cœur du bois de Bréviande, et ce qui pose réellement question.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bon, c'est un scoop parce que nous qui sommes normalement intégrés dans les études, on n'a pas eu ces informations, donc... Non mais ça n'est pas parce qu'il y a des articles, mais nous, on n'a pas... Enfin, je ne sais pas. Christophe ?

**M. DENIOT.** Je confirme Monsieur le Président, on n'a pas eu d'informations sur ce genre de choses.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est-à-dire que la période est propice aussi à des informations... voilà, donc qui bouchonnent un peu les tracts et tout. Voilà, donc je pense que les choses redeviendront plus calmes et plus sereines, dans un mois et demi. Enfin pour l'instant, nous, qui sommes quand même intéressés au premier chef de cette affaire, nous n'avons pas d'informations.

Bien, alors on vote, quels sont ceux qui sont contre ? Abstention ? Donc abstention, très bien.

Opposition 4 votes abstentions (Bernard CORNEILLE, Monique DELESSARD, Smail DJEBARA, et Julie GOBERT)

**N° 3/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, le 3/03, l'infrastructure primaire de Marne-la-Vallée. Laurence.

**Mme PICARD.** Dans le cadre de l'aménagement de ses infrastructures, EPA France assure la requalification du barreau C0 D0, correspondant à une partie du boulevard du Grand Fossé, sur la commune de Chessy. Le montant des travaux et des frais annexes est estimé à 3 524 124 euros, hors taxes.

Par délibération du 26 septembre 2019, l'Assemblée Départementale a accepté de participer au financement de ces travaux, en accompagnement de la région Île-de-France, pour un montant hors taxes, réel, correspondant à 24,73%, 871 516 euros. Voilà, ça y est, j'ai remis les phrases dans l'ordre.

Le projet de convention, que nous avons voté en septembre, présentait des erreurs matérielles, un problème d'arrondis dans le montant de l'avance et une indication de l'EPA en tant que maître d'ouvrage délégué de l'État, alors qu'il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage directe. Donc, il est nécessaire d'abroger la délibération et de soumettre à notre Assemblée, une nouvelle convention. L'EPA France disposant maintenant d'un marché de travaux notifiés, il est proposé de prendre en compte les dépenses, à compter du 26 septembre 2019, date de la délibération initiale.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Sandrine pour les finances. ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord ? Très bien.

**N° 3/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 3/04, c'est sur la RD 231 et la 2B. Laurence.

**Mme PICARD.** Oui, le carrefour entre la RD 231 et RD 2B, sur le territoire de la commune de Jouy-le-Châtel, présente une géométrie peu lisible et inadaptée au regard du trafic qui va s'intensifier, notamment avec la création du futur collège. Son aménagement en giratoire, vise à sécuriser les échanges et améliorer la visibilité du carrefour. Il s'agit d'un giratoire à trois branches. L'aménagement, réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale, est estimé à 1 320 000 euros TTC. Ce projet nécessite des procédures administratives préalables à sa réalisation et une acquisition foncière d'environ 975 mètres carrés. Une enquête publique, à défaut d'accord amiable, sera nécessaire. Et si un impact environnemental était mis en avant, une enquête, au titre du Code de l'environnement, sera nécessaire également.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Sandrine, pour les finances ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord ?



**N° 3/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le contournement de Guignes, Véronique ?

**Mme PASQUIER.** Lors de sa séance du 18 novembre 2016, l'Assemblée Départementale a pris en considération le projet de contournement de la commune de Guignes, sur les territoires des communes de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil-l'Étang, sous maîtrise d'ouvrage départementale. À l'initiative du département, ce projet de contournement, qui deviendra la nouvelle RD 619, a fait l'objet d'une concertation préalable du public, au titre du Code de l'environnement. Vous trouverez donc en annexe, le bilan de cette concertation qui indique les mesures qui seront mises en place par le Département pour répondre aux différentes observations.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Jean-Louis, qui n'est pas là... Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème sur ce contournement ? Très bien.

**N° 3/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** 3/06, C'est la mise à disposition des services du département, au profit de Seine-et-Marne numérique. Xavier.

**M. VANDERBISE.** Tout à fait. Alors le département de Seine-et-Marne met à disposition du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, les services de sa direction des routes, afin qu'il assure des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, pour les études et les travaux de génie civil, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, jusqu'à chez l'habitant. Donc la convention entre le Département et le syndicat, définit les modalités de cette mise à disposition, prévue par l'article L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales, et que l'on vous demande d'approuver aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord. Très bien.

**N° 3/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 3/07, transport à la demande. Jérôme.

**M. TISSERAND.** Oui, il s'agit d'intégrer la convention partenariale relative au réseau Comète, Réseau qui dessert la communauté de communes de Moret Seine-et-Loing et de participer financièrement à un nouveau service de transport à la demande, en rabatement sur la gare de Moret-Veneux-les-Sablons. La participation annuelle est estimée à 61 mille euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Sandrine ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme, Monsieur le Président,

**M. LE PRÉSIDENT.** Bien que ce soit un très bon dossier, je ne prendrais pas part aux votes. Tout le monde est d'accord ? Merci.

**N° 4/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors je vous propose de passer aux mémoires 4, en commençant par le 4/01. C'est le règlement départemental de l'accueil familial. Bernard.

**M. COZIC.** Merci monsieur le Président. Bonjour à tous ! L'accueil familial est un mode d'hébergement individualisé, en direction des adultes en situation de handicap et des séniors. Le département doit garantir la continuité de cet accueil, la protection de la santé et de la sécurité et des biens, des êtres des personnes accueillies. En conformité avec les orientations du schéma 2019-2024, l'agrément de l'accueillant familial, et le suivi des personnes accueillies, relèvent de notre compétence. Ce règlement détermine les procédures relatives à l'agrément, le suivi social et médico-social, les actions et formations et permet d'actualiser les documents clés. Les points saillants de ce document, ce nouveau document opposable aux accueillants et aux personnes accueillies, sont l'instauration d'une procédure de demande d'orientation en accueil familial, l'instauration d'une limite d'âge pour être accueillants familiaux, à compter de 70 ans, au moment de la date ou du renouvellement d'agrément. L'organisation des formations des accueillants familiaux, la convention avec les établissements de soins en cas d'accueil familial thérapeutique. Pour rappel, les financements spécifiques liés à ce dispositif d'accueil familial, sont les suivants : frais de fonctionnement le tiers, régulateur pour les accueillis, handicapés 211 000 euros au BP 2020. Et la formation interprète l'interprète langage des signes et remboursement de frais 50 900 euros au BP 2020.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Bernard. Tout le monde est d'accord pour son règlement. ? Très bien, merci.

**N° 4/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/02 c'est le renouvellement du délégataire pour notre télé assistance. Sarah ?

**Mme LACROIX.** Engagé plus que jamais auprès des seine-et-marnaise et des seine-et-marnais, et ancré dans le réel, le Département réaffirme sa politique volontariste, tournée vers l'autonomie et le bien-être des publics fragilisés. Cette orientation est clairement rappelée dans le Schéma des solidarités 2019-2024, voté en juin 2019. En proposant son service départemental de téléassistance, à un prix accessible, le département de Seine-et-Marne apporte une réponse concrète et efficace aux situations de détresse, de vulnérabilité et d'isolement, que peuvent connaître les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, qui veulent rester à leur domicile aussi longtemps que possible. Le Département a donc confié, par contrat de délégation de service public, conclu en novembre 2012, la gestion et exploitation de ce service public, à un groupement conjoint constitué des sociétés Europ Téléassistance et Europ Assistance France, jusqu'au 31 mars 2020. Ainsi, ce sont près de 6 000 personnes qui se sont abonnées à Téléassistance 77, pour vivre chez elles en toute sérénité. C'est parce qu'il est essentiel, voire impérieux, d'agir en prévention et en accompagnement de la perte d'autonomie, au plus tôt, que notre Assemblée Départementale a approuvé par délibération du 16 novembre 2018, le principe du recours à un contrat de délégation de service, pour poursuivre l'exploitation du service départemental de téléassistance, au profit de ces personnes fragilisées. Afin de répondre au mieux à leurs besoins, identifiés au travers des enquêtes de satisfaction menées chaque année par l'actuel délégataire et renforcer le soutien de leurs proches aidants, le choix a été fait de concevoir un service offrant un dispositif innovant de téléassistance avancée, avec des solutions domotiques destinées à favoriser une vie autonome à domicile. Le nouveau service intègre également la mise à disposition d'une cellule d'écoute psychologique, plébiscitée par la majorité des actuels abonnés, pour préserver le lien social et lutter contre le sentiment de solitude.

Pour limiter le coût à charge par les abonnés et rendre le service accessible au plus grand nombre, le Département a voulu motiver son choix sur l'intérêt d'une offre tarifaire attractive, en cohérence avec l'investissement des équipements, et ce, sur toute la durée de la délégation du service public, fixée à 7 ans. À travers ces aides financières, comme l'APA et la PCH, le département continue de rendre accessible financièrement l'accès à ce service départemental de téléassistance. Il appartient donc aujourd'hui à l'Assemblée de se prononcer sur le choix du délégataire du service départemental de téléassistance.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Brice pour les finances ?

**M. RABASTE.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord pour rechoisir le délégataire ? Parfait, merci.

**N° 4/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/03, donc c'est la contractualisation avec les services d'aides et d'accompagnements à domicile. Yves.

**M. JAUNAUX.** Alors le maintien à domicile de milliers de personnes repose sur les interventions, pour les actes de la vie quotidienne, des services d'aides et d'accompagnements à domicile, les SAAD. On voit bien que ces opérateurs ont besoin d'un nouveau modèle économique. En entamant cette réforme nationale, la Seine-et-Marne propose un tarif départemental de référence plus élevé en Île-de-France, pour les heures réalisées auprès des Seniors et poursuit sa collaboration avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, CNSA. À ce titre, il est proposé de formaliser ce contrat, avec des opérateurs qui se sont manifestés et ont été retenus dans le cadre de la prise en charge des surcoûts d'intervention à domicile, les dimanches et jours fériés. Cette prise en charge est rendue possible par la convention signée avec la CNSA, qui préfigure un nouveau modèle de financement des SAAD et attribue une somme de plus d'un million d'euros. Ainsi, le département est en mesure de financer, sur au moins trois ans, les surcoûts d'interventions à domicile le dimanche et jours fériés, dans la limite d'un plafond de 332 000 euros. Et cette convention permettra de réduire instantanément les coûts acquittés par les familles des personnes présentant une sévère perte d'autonomie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Béatrice, pour les finances ?

**Mme RUCHETON.** Avis conforme de la Commission des Finances.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problèmes, tout le monde est d'accord ? Très bien, merci.

**N° 4/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/04, c'est une convention de financements avec la commune de Vaux-le-Pénil. Geneviève ?

**Mme SERT.** Afin de favoriser l'accueil de nouveaux professionnels de santé, sur le territoire de Vaux-le-Pénil, reconnu par l'Agence Régionale de Santé comme une zone fragile. Et afin de maintenir une offre de soins suffisante, la commune et les professionnels de santé du territoire ont décidé d'œuvrer ensemble pour permettre l'ouverture d'une maison médicale.

Une convention de financement doit être conclue entre le Département et la mairie, pour l'acquisition par la ville, de deux cabinets supplémentaires de médecins généralistes, situés au sein de cette maison médicale dont la livraison a été faite en décembre 2019. L'aide départementale porte sur l'achat de cellules supplémentaires pour accueillir de nouveaux médecins généralistes, en 2020. Et elle s'établit à 71 338 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Cathy, pour les finances ?

**Mme BISSONIER.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Nathalie ?

**Mme BEAULNES-SERENI.** Je voudrais juste apporter une précision. La maison, enfin les locaux ne sont pas livrés. Et la dénomination Maison de Santé pluridisciplinaire, est une dénomination juridique sur laquelle il faut que nous nous portions certains, qu'elle correspond bien à ce qui va se passer.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, merci. Tout le monde est d'accord ? Sous ses réserves ? Très bien, merci.

**N° 4/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors signatures pour le GIP Enfance en Danger. Valérie.

**Mme POTTIEZ-HUSSON.** La protection de l'enfance est une responsabilité majeure du département et la loi du 14 mars 2016, relative à la protection de l'enfance, réaffirme le rôle de chef de file du Président du Conseil Départemental et la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance. Le Département a la volonté d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger, constitué de représentants de l'État, des départements et de personnes morales de droit public ou privé. Ce groupement a pour mission de gérer le Service National de l'Enfance en Danger, dénommé SNATED, et l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance, dénommé ONPE. Il est à noter que pour 2020, la contribution du département sera de 50 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui. Cathy, pour les finances ?

**Mme BISSONNIER.** Avis conforme, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord ? Très bien.



**N° 4/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/06, c'est un appel à projets. Sarah.

**Mme LACROIX.** Le département de Seine-et-Marne intervient, au titre de la protection de l'enfance, auprès de 6 000 mineurs, dont 1 889 ont bénéficié d'une mesure de AEMO, donc Assistance Éducative en Milieu Ouvert et 260 d'une mesure d'AEMOR, Assistance Éducative en Milieu Ouvert Renforcé.

Actuellement les associations en charge de ces mesures, sont dans l'incapacité de mettre en œuvre les nouvelles décisions judiciaires, générant des listes d'attente pouvant aller jusqu'à quatre mois, au risque d'une dégradation des situations familiales et d'une mise en danger de l'enfant. Le développement de la réponse en matière d'AEMO et d'AEMOR, s'inscrit dans les orientations du schéma des solidarités 2019-2024, adopté le 14 juin 2019, dans le cadre de l'axe 3 : prévenir, accompagner, protéger.

Ainsi, l'appel à projets pour 300 mesures d'AEMO et 300 mesures d'AEMOR, marque l'orientation départementale d'une politique de prévention des risques de rupture, au travers de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille, au domicile.

L'avis d'appel à projets est de nouveau présenté à l'approbation de l'Assemblée Départementale, du fait d'un vice de forme dans la précédente publication, publication antérieure aux signatures des parties prenantes.

Trois prestataires assurent actuellement la couverture du département, pour la mise en œuvre des 1 889 mesures d'AEMO. Il s'agit de l'Association Espoir, le groupe SOS Jeunes et l'ADSEA. Et pour l'AEMOR, 260 mesures exercées par le groupe SOS Jeunes, à l'ADSEA, pardon, et espoir. Voilà, cet appel à projets permettra de répondre aux besoins immédiats des juridictions de la Seine-et-Marne, en matière de protection de l'enfance, mais aussi d'inscrire durablement les mesures, à la fois d'AEMO et d'AEMOR dans le dispositif général de la prévention, en lien avec le Schéma des solidarités. Dans ce contexte, il est donc proposé d'approuver le lancement de cet appel à projets visant au développement de mesures en assistance éducative.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Cathy pour les finances ?

**Mme BISSONNIER.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord pour cet appel à projet ? Très bien.

**N° 4/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le 4/07, ce sont des contractualisations avec les associations de la prévention spécialisée. Bernard.

**M. COZIC.** Oui, la prévention spécialisée s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance, politique portée par le département. Elle se construit sur des principes d'interventions très spécifiques, puisque c'est l'anonymat, la libre adhésion, l'absence de mandat nominatif et la non-institutionnalisation. Sur une méthodologie d'action reposant sur le travail de rue, l'accompagnement individuel et collectif, est le développement social.

En 2017, nous avons souhaité redéfinir ça comme notre commande publique en direction de quatre opérateurs associatifs habilités et autorisés pour la mise en œuvre de cette mission sur le territoire. Cette orientation a été formalisée dans le cadre d'un CPOM, arrivant à échéance en 2019. La prévention spécialisée permet de maintenir le contact avec des jeunes des territoires, et en particulier, ceux les plus éloignés des dispositifs institutionnels classiques.

Bien que s'adressant à un public ciblé et se distinguant par une démarche et des modalités d'interventions spécifiques, la prévention spécialisée constitue ainsi un maillon du dispositif global de prévention, en cohérence avec le schéma des solidarités. Au regard du bilan effectué, et dans la continuité des objectifs initiaux portés dans le CPOM 2017-2019. Il paraît souhaitable de renouveler une démarche contractuelle avec les associations gestionnaires chargées de la mise en œuvre de la prévention spécialisée, sous la forme d'un contrat d'objectifs pluriannuel. Les quatre associations sont l'ADSEA, Espoir, La PAM et La brèche.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, pour les finances, Cathy ?

**Mme BISSONNIER.** Avis conforme, mais je ne prends pas part au vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Pas de problème. Oui, Julie.

**Mme GOBERT.** Oui, effectivement la prévention spécialisée est une intervention extrêmement importante sur nos territoires divers et variés. Comme nous l'avons fait lors de votre précédente démarche de contractualisation avec les opérateurs, qui avaient en fait, considérablement modifié la géographie d'intervention, ainsi qu'effectivement le public cible, nous avons des réserves fortes. Et la première des réserves, c'est qu'effectivement, cette géographie est extrêmement contraignante. Même si on dit que les associations de prévention peuvent intervenir sur d'autres territoires, comme c'est marqué sur le rapport. Ce n'est pas tout à fait vrai et on a des territoires, notamment sur notre agglomération, qui sont en déficit profond d'intervention de ces acteurs de la prévention spécialisée. Et on se rend d'autant plus compte que ça a des conséquences, quand nous sommes dans les instances, comme vous l'êtes aussi, notamment par le biais du FAJ, que l'on a des jeunes qui ne peuvent pas être suivis et c'est relativement dramatique.

Par ailleurs on se rend compte dans ce rapport, qu'un certain nombre de choses ont été remarquées par les associations et vous remettez exactement les mêmes objectifs, alors qu'ils disent qu'ils n'arrivent pas nécessairement, à pouvoir les satisfaire, parce que ça ne rend pas compte d'une réalité territoriale.

Je pense qu'il faut être... et nous pensons collectivement, qu'il faut être beaucoup plus ambitieux sur ces enjeux-là, parce qu'on a de vraies problématiques sur nos territoires, avec de vrais enjeux de présence d'éducateurs spécialisés de ces associations, qui travaillent très bien sur les territoires, mais il faut une plus grande amplitude de travail.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bernard, un mot ?

**M. COZIC.** Je pense que ces opérateurs se sont recentrés sur le travail entre les 11-17 ans, c'est ce qu'ils sont... ils y sont aujourd'hui au travail. Être plus ambitieux aujourd'hui ? Oui, on peut l'être, mais de quelle façon aller toucher...c'est toujours aller toucher tous ces invisibles, tous ces jeunes qui sont ou au pied d'immeubles, il faut le dire, ou dans des quartiers, ou même parfois en pleine ruralité. Ils le font maintenant, faut-il encore trouver aussi les professionnels qui viennent auprès d'eux pour travailler ? Ils ont les problèmes de recrutement,

les problèmes de recrutement sont aussi extrêmement importants, chez l'ensemble de chez ces opérateurs, auprès de ces publics les plus fragiles.

**Mme DELESSARD.** Oui, moi je voulais également réaffirmer un peu la position de Julie GOBERT. C'est vrai que le territoire de Marne-la-Vallée, est un territoire également sensible. Il y avait l'intervention de la brèche, il y a plusieurs années. Leurs missions étaient réparties sur d'autres territoires, sans continuité d'ailleurs de territoires, ce qui est toujours un peu dommage. Et des territoires comme Pontault-Combault, une ville de 39 000 habitants, n'a plus du tout de prévention sur sa ville. Je trouve un peu dommage, alors que pendant des années, la brèche intervenait, a d'ailleurs créé, pour ainsi dire, ces antennes à Pontault-Combault avec des locaux et autres. Ils ont été exclus à un moment donné. J'avais bien conscience qu'il fallait aussi servir d'autres communes, mais je pense qu'il y aurait une évolution, importante à faire et la brèche se sent prêt à le faire, sauf qu'aujourd'hui, ils n'ont pas les moyens, même si on leur dit qu'ils peuvent intervenir sur d'autres territoires, comme le disait Julie. Ils ne peuvent pas avoir un territoire déjà suffisamment large à gérer et en même temps, venir apporter quelques contributions sur des villes de 39 000 habitants. Voilà, je pense que qu'il y a quand même une évolution réelle à faire sur la prévention spécialisée. Je parle plutôt plus de notre territoire, mais je pense que la question se pose également sur des territoires plus ruraux et ça, j'ai bien conscience qu'il y aurait aussi à faire sur ces territoires.

**M. LE PRÉSIDENT.** Certainement qu'il y aura aussi des actions à mener avec les Communes, puisque le département, lui-même, ne pourra pas assumer l'ensemble de toutes ces opérations. Oui, Julie ?

**Mme GOBERT.** Pour le coup, c'est quand même une compétence que le département a, et ce qu'on est en train de dire, je pense que les Communes sont volontaires parce qu'elles voient aussi ce qui se passe sur leurs collectivités territoriales. Effectivement, Pontault-Combault avait fait cette proposition. Et d'ailleurs dans votre majorité, il y avait eu des propositions qui avaient été faites, au moment de la restructuration de la géographie. On est face à une vraie problématique. Nous, on vous dit qu'aujourd'hui, le périmètre d'intervention est trop restreint et qu'il faut absolument que l'on puisse retravailler là-dessus. Et sans doute avec les communes, les communes seraient volontaires. Mais ne pas botter en touche sur cette question, c'est un vrai enjeu pour les jeunes de nos collectivités.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien merci de ces remarques. Alors, quels sont ceux qui sont contre le mémoire, absents ? Très bien, merci.

**N° 4/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le 4/08, la subvention initiatives 77. Denis.

**M. JULLEMIER.** Oui tout à fait, Président. Initiatives 77, qui assure un rôle d'agence départementale d'insertion, intervenant tout à la fois sur les champs de l'insertion professionnelle et de l'insertion par le logement. Cette organisation permet à la collectivité d'expérimenter différents dispositifs ou services de façon souple et optimale.

Au-delà de son activité en tant qu'employeur, Initiative 77 a également la responsabilité de la gestion de plusieurs dispositifs départementaux d'insertion, comme la suppléance des emplois aidés dans les collèges, la gestion du Fonds d'aide aux jeunes, le FAJ et du Fonds de solidarité logement, le FSL.

Par ailleurs depuis fin 2018, une mission relative à la plateforme Job 77, lui a été confiée pour le suivi technique entre l'offre et la demande. Les différents objectifs stratégiques promues par le Département, dans le cadre du Schéma des solidarités 2019-2024, sont précisés au sein d'une convention cadre, adoptée le 2 février 2018 pour la période 2018-2020. Cette convention prévoit également la conclusion d'une convention annuelle proposée aujourd'hui, afin de déterminer les conditions de la participation financière du département à une initiative 77, soit 2 268 300 euros au titre de l'année 2020. Et je parle évidemment sous contrôle de sa présidente, Anne-Laure FONTBONNE, de l'excellente Anne-Laure FONTBONNE qui travaille avec l'excellent Directeur Bruno SALOU.

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors pour les finances, Béatrice.

**Mme RUCHETON.** Avis conforme de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bien, tout le monde est d'accord pour verser cette subvention ?

**Mme FONTBONNE.** Je ne prends pas part au vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ah oui, très bien.

**N° 4/09**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le 4/09, c'est une convention entre l'État et le Département pour les contrats aidés. Anne-Laure FONTBONNE.

**Mme FONTBONNE.** Oui Président. Responsables de la gestion du revenu de solidarité active et de son dispositif d'accompagnement, le département soutient, depuis de nombreuses années, les contrats aidés sous leurs différentes formes, car ils apportent des solutions pertinentes de retour à l'emploi, pour les bénéficiaires du RSA. Cet engagement est inscrit dans la convention annuelle d'objectifs et de moyens, signée entre l'État et le département. Cette convention est prévue par l'article L.5132-3-1 du Code du travail et précisent les objectifs de financement des postes pour les dispositifs parcours emploi compétences et contrats à durée déterminée d'insertion, dans les ateliers et chantiers d'insertion pour les publics bénéficiaires du RSA.

Pour 2020, l'effort de la collectivité permettra de soutenir, sur le département, 260 postes en parcours emploi compétences, pour une incidence budgétaire 2020 estimée à 1 471 530 euros et 292 postes en contrats à durée déterminée d'insertion, spécifiquement pour les publics bénéficiaires du RSA, pour une incidence budgétaire 2020 estimée à 1 729 564 euros. Il vous est proposé de vous prononcer sur cette convention et sur l'individualisation des postes CDDI, co-financés entre les différentes structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion.

Par ailleurs, le Département a réservé une dotation de 2 300 000 euros, au budget 2020, pour le financement complémentaire qu'il apporte aux structures de l'insertion par l'activité économique. Il s'agit de donner délégation à la Commission permanente pour en assurer la ventilation par structure.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Daisy, pour les finances ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde, d'accord avec cette convention ? Julie.

**Mme GOBERT.** Les contrats aidés sont importants, notamment quand ils sont accompagnés et qui permettent une formation. Ils sont importants pour le retour à l'emploi et la reprise de confiance en soi, pour les bénéficiaires. Néanmoins, nous noterons que, année après année, le nombre de contrats aidés diminue, puisque pour rappel, en 2018, l'effort de la collectivité, c'était 320 emplois en CUI et 303 en contrats à durée déterminée d'insertion. Donc, ça nous interroge quand même sur l'investissement du département, sur ces questions-là.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Alors deux points : d'abord le nombre d'emplois aidés que l'on pourra utiliser, c'est l'État qui détermine. Donc on ne peut pas en faire plus. Et deuxièmement sur l'accompagnement, je pense que l'on n'a pas trop de leçons à recevoir, puisqu'au niveau du RSA, quand il y avait 13 000 allocataires du RSA en 2015, qui n'étaient pas accompagnés, je pense que là-dessus, un gros effort a été fait. Et je pense que l'on est vraiment dans la philosophie d'accompagner les personnes en difficulté pour qu'ils retrouvent une certaine dignité par le travail.

Quels sont ceux qui sont... Alors je ne sais pas si on a voté ou pas déjà ? Bon on va revoter. Quels sont ceux qui sont contre cette convention ? Abstention ? Très bien, merci. Alors je vous propose. Ah pardon, abstention

*(L'opposition s'abstient)*

**N° 2/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors que je vous propose de revenir aux mémoires 2 et en commençant par le 2/01, ce sont des modifications sur le régime indemnitaire avec Andrée.

**Mme ZAIDI.** Merci président. Après une année de mise en œuvre, il est proposé d'apporter des ajustements aux RIFSEEP, notamment en vue d'une meilleure valorisation des prises de responsabilités supplémentaires, dont managériales, et afin de disposer de marge de manœuvre plus importante pour reconnaître l'expérience professionnelle acquise par les agents. On va commencer par les ajustements des modalités d'évolution de IFSE : en cas de mobilité interne pour valoriser le ou les sauts de sous-familles indemnitaires possibles. Et en cas de changement de fonctions, pour valoriser les prises de fonctions managériales, ne donnant pas lieu à un changement de sous familles de fonctions. Concerne également l'extension de l'octroi du forfait indemnitaire, à l'ensemble des formateurs internes de la collectivité et également l'ajustement des modalités de gestion de l'indemnité de maintien, qui ne sera désormais plus résorbée afin de préserver le pouvoir d'achat des agents concernés.

Et ces nouvelles dispositions sont mises en œuvre, à compter du 1er mars 2020.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Daisy pour les finances ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problèmes sur ces ajustements ? Très bien, merci.

**N° 2/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 2/02, modification et créations d'emplois. Andrée.

**Mme ZAIDI.** La mise à jour du tableau des emplois par la modification d'emploi permanent, est soumise à votre approbation. Il est ainsi proposé de modifier 27 emplois permanents, dont 9 liés au déroulement de carrière, soumis à la CAP du 26 novembre 2019, d'en créer 13 et d'en supprimer 3.

De plus, au vu des besoins sur l'année 2020, il est proposé de créer 187 emplois. Ce sont des emplois mensuels, non permanents, afin de répondre à des accroissements temporaires d'activité ou des accroissements saisonniers d'activité et ainsi accompagner les services dans l'accomplissement des missions ponctuelles.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Daisy pour les finances ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Marianne ?

**Mme THOBOR.** Bonjour à toutes et tous, je souhaiterais intervenir notamment sur les créations d'emplois. Aujourd'hui, je tiens à alerter sur, notamment la filière médicosociale, puisqu'aujourd'hui, dans le cadre de la suppression du poste, sur deux territoires et de la création de postes recentrés sur la Direction Générale, je suis un peu inquiète. La situation aujourd'hui, sur la filière de la PMI m'alerte. Je crois bien que l'on n'a toujours pas de médecin départemental, puisque je vois que le recrutement est toujours en cours. Et il n'existe que sept médecins chefs, pour l'ensemble des MDS sur le territoire. J'ai cru comprendre que la priorité aujourd'hui était donnée, en matière de prévention infantile, sur les signalements. Je ne souhaiterais pas que l'on oublie la politique principale des PMI, qui est quand même la prévention primaire infantile, et notamment le fait d'organiser des visites à domicile de fait, de s'assurer de la prévention, notamment dans les premiers mois de la vie. Donc, je souhaite, je souhaiterais éventuellement savoir aujourd'hui, ce qu'il en est, en matière de médecins de PMI et éventuellement, s'il y a des possibilités de recruter un peu plus ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, pour avoir toutes les informations, Monsieur LODS, peut-être ?

**Mme VOILLEQUIN.** Oui, peut-être. Juste effectivement, pour lever tout doute sur la question des suppressions de postes et des suppressions de postes de médecins, à temps non-complet, pour en fait créer des postes de médecins à temps complet. Donc il n'y a pas de suppressions nettes de postes de médecins, bien entendu. Et sur le sujet PMI, plus généralement, il y a une réflexion en cours, effectivement, afin de répondre à la problématique que vous évoquez de... mais qui n'est pas tant une problématique de nombre de postes, que de postes pourvus. On a quand même encore un certain nombre de postes de médecins vacants, sur lesquels on n'arrive pas, effectivement, à recruter.

**Mme THOBOR.** Si je peux me permettre aujourd'hui, quand on regarde le tableau des emplois, c'est aussi pour ça que j'alerte, c'est qu'en fait la filière médico-sociale, c'est la filière aujourd'hui, où il y a le moins... où il y a le plus d'écart entre la situation des emplois théoriques et la situation des emplois réels. Voilà, je viens juste de faire les petits calculs. Voilà, je le dis simplement que, aujourd'hui, comme c'est une politique obligatoire, je souhaite qu'on soit alertes sur cette question-là, notamment en matière de prévention infantile.

**M. LE PRÉSIDENT.** Christophe ?

**M. DENIOT.** On est également, je complète les propos, on est également en train de retravailler sur une attractivité pour nos médecins, à travers le régime indemnitaire. Et donc on fera une proposition à l'exécutif dans les prochaines semaines, sur ce volet-là, de façon à être beaucoup plus attractifs qu'on ne peut l'être aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, pour tout dire, c'est une volonté de ne pas recruter. C'est qu'en fin de compte, nous avons les postes, mais nous n'avons pas les personnes qui veulent venir. Donc c'est une difficulté et c'est cette difficulté qu'on va essayer de régler.

**Mme THOBOR.** Qui permet de vérifier que, en effet, c'est le secteur où il y a le moins d'emplois pourvus, par rapport aux autres. Donc ce n'est pas une question, c'est un moment sur les... Voilà, j'alerte sur cette question-là.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui mais on en a conscience puisqu'en fin de compte, on va revaloriser par le RIFSEEP, on fait les salons, etc. pour essayer de recruter, le plus rapidement possible. Et je veux dire, ce n'est pas une volonté politique de ne pas recruter de médecins. Au contraire. Oui, Christophe me souffle que l'on fait même appel à des chasseurs de têtes. Donc vous voyez que l'on s'en occupe, mais c'est vrai que c'est quand même un sujet.

Alors, quels sont ceux qui sont contre ? Abstention ? Très bien merci.



**N° 2/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le 2/03, c'est le renouvellement de la convention avec le centre de gestions. Andrée.

**Mme ZAIDI.** Donc chaque année, le département de Seine-et-Marne signe une convention avec le centre de gestion, par laquelle il lui confie l'organisation du concours et examens professionnels, relevant de sa compétence. Il est donc proposé de reconduire cette convention pour l'année 2020.

**M. LE PRÉSIDENT.** Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord avec cette convention ?

**N° 2/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 2/04 c'est une autre convention avec le centre de gestion.  
Andrée ?

**Mme ZAIDI.** Donc, celle-ci concerne la prise en charge d'une partie de la surveillance médicale de son personnel. Et comme pour la précédente, il est proposé de signer une nouvelle convention pour l'année 2020.

**M. LE PRÉSIDENT.** Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème ?

**N° 2/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, Anne-Laure, qui va nous parler des syndicats.

**Mme FONTBONNE.** Lors du vote du budget primitif 2020, le Conseil Départemental a inscrit une enveloppe de 70 875 euros, destinée aux subventions de fonctionnement accordées aux Unions Syndicales de salariés de Seine-et-Marne. Cette somme est répartie selon les critères de représentativité de ces syndicats. Donc c'est réparti de la façon suivante. Pour la CFDT : 14 115 euros et 72 centimes. CFTC : 6 880 euros 44, CGC : 6 856 euros 35, CGT 22 170 euros 31, la Force ouvrière 10 736 euros, 04. UNSA, 5 687 euros 62 et FSU 4 428 euros 52.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord pour accorder ces subventions aux syndicats ? Très bien.

**N° 2/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 2/07, c'est l'avenant numéro 5 pour les gendarmeries. Isoline.

**Mme GARREAU-MILLOT.** Merci Président, Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit effectivement d'un rapport concernant le bail emphytéotique administratif, relatif au parc des casernes de gendarmerie. Suite à l'abandon de la gendarmerie de la caserne de Beaumont-du-Gâtinais, il est proposé aujourd'hui, au moyen d'un avenant numéro 5, de faire sortir ce bien du bail emphytéotique administratif, relatif au parc des casernes de gendarmerie, appartenant au département. Cette sortie n'entraîne pas de conséquences financières immédiates pour le département.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Jean-Louis, pour les finances ?

**M. THIERIOT** Avis conforme de la Commission des finances.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord ?

**N° 2/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** Cession de l'ancienne gendarmerie de Claye-Souilly. Isoline.

**Mme GARREAU-MILLOT.** Merci. Oui, il s'agit d'un rapport concernant le canton de Claye-Souilly. L'ancienne gendarmerie de Claye-Souilly, propriété du département, est sortie du bail emphytéotique administratif relatif aux gendarmeries, le 15 septembre 2015. La communauté d'agglomération de Roissy Pays de France se porte candidate pour son acquisition, au prix de 1 250 000 euros, pour un projet de structure d'accueil de la petite enfance, tandis que la valeur vénale de ce bien est estimée à 1 390 000 euros par France Domaine. Cela fait suite à un rendez-vous de négociations que nous avons eu le 12 novembre dernier et je remercie Olivier MORIN d'avoir été à mes côtés ce jour-là, pour en finir avec cette gendarmerie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Céline pour les finances ?

**Mme NETTHAVONGS.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord pour cette ancienne gendarmerie ?  
Très bien.

**N° 2/09**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 2/09, alors là, on achète. Pour un bâtiment pour l'ASE. Isoline.

**Mme GARREAU-MILLOT.** Oui, ça concerne le canton de Provins. C'est un rapport qui fait suite au projet pour le Foyer Alizé et donc il vous est proposé, pour le prix de 650 000 euros, d'acquérir un immeuble à Provins, rue du Pré Botin, qui est mis en vente par le Centre hospitalier Léon Binet, pour les soins de l'aide sociale à l'enfance et qui nous permettra de réunir l'ensemble des enfants du foyer dans un même milieu.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Béatrice, pour les finances ?

**Mme RUCHETON.** Avis favorable de la Commission des finances.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bien, tout le monde est d'accord pour cette acquisition ?

**N° 2/10**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 2/10, c'est une session à Melun. Anne-Laure.

**Mme FONTBONNE.** Le département est propriétaire d'un pavillon situé 45 rue Eugène Gonon, à Melun. Le 2 février 2018, le Conseil Départemental a approuvé la cession de ce bien à un particulier, pour un montant de 351 000 euros. Suite au renoncement de l'acquéreur et à l'issue d'une nouvelle consultation, il est proposé de céder ce bien au prix de 350 000 euros, conforme à l'avis des Domaines.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Cathy, pour les finances ?

**Mme BISSONNIER.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème sur cette cession ? Parfait.

**N° 5/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Je vous propose de passer aux rapports 5, et le 5/01, c'est une convention financière pour les parkings du collège Lucie Aubrac. Et c'est Véronique.

**Mme VEAU.** Donc à l'occasion des travaux de construction du collège Lucie Aubrac, dans l'écoquartier de Montévrain, l'EpaMarne, propriétaire des parcelles, a accepté de participer à la réalisation de travaux de gestion des eaux et des parking, à hauteur de 333 589 euros, hors taxes, au moyen d'une convention financière dont il est proposé d'examiner le projet. Donc l'EpaMarne est propriétaires du terrain, il a cédé ses parcelles à l'euro symbolique et le montant total des marchés de travaux pour la construction du collège, est de 15 337 362 euros, hors taxes. Sachez également que l'objectif est de viser à l'excellence, en matière de qualité environnementale des bâtiments, et c'est pour cela que l'EpaMarne apporte une participation financière et conformément à son engagement du 30 janvier, lié à la cible très performante de gestion des eaux, ainsi qu'à la rénovation du parking. Voilà donc à cette fin, il est proposé au Départements de signer la convention.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, pour les finances, Brice ?

**M. RABASTE.** Avis conforme Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème ? Très bien.



**N° 5/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** 5/02, c'est la sectorisation entre Dammarie-les-Lys et Bois-le-Roi. Véronique.

**Mme VEAU.** Donc le collège Robert-Doisneau, à Dammarie-les-Lys, sera en sureffectif à la rentrée 2020. Selon les prévisions, celui-ci atteindra un déficit de 140 places à la rentrée 2023. Avec une capacité portée à 700, le collège Denecourt, à Bois-Le Roi, disposera de places suffisantes à la sectorisation de la commune de La Rochette. La commune de La Rochette est actuellement en sectorisation au collège Robert-Doisneau, à Dammarie-les-Lys. Il est donc proposé de sectoriser La Rochette, au collège Denecourt à Bois-le-Roi, afin de résoudre le sureffectif du collège Robert-Doisneau, à Dammarie-les-Lys. Bien-sûr, ça a été fait lors d'une réunion de concertation, qui a eu lieu le 7 novembre 2019. Et tout a été fait avec les élus locaux, la communauté éducative, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, transporteurs, syndicats d'enseignants et fédérations de parents d'élèves.

**M. LE PRÉSIDENT.** Parfait. Tout le monde est d'accord ?

**N° 5/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** 5/03. L'évolution du dispositif CantiNéo 77. Véronique.

**Mme VEAU.** Voilà, donc que le département accorde une aide à la restauration scolaire, aux familles les moins les moins favorisées. Donc il est proposé dans ce rapport, d'élargir le champ d'application de cette aide, au profit des collégiens placés chez un assistant familial, par le département.

**M. LE PRÉSIDENT.** Daisy pour les Finances ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord sur ce mémoire ? Oui, Virginie ?

**Mme THOBOR.** Cela fait plusieurs fois que j'interviens sur ce dispositif. On m'avait promis une étude pour vérifier si on ne pouvait pas faire évoluer les critères. Je souhaitais savoir où en était ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Véronique ou Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Alors, c'est une étude, oui, on en a souvent discuté ensemble. Ça avance, c'est toujours en cours, ce n'est surtout pas abandonné. Et comme promis, vous serez associée, dès l'instant qu'on aura avancé. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, la Direction de l'éducation ne chôme pas et on a eu une période où on avait aussi des difficultés de recrutement. Donc maintenant, l'équipe a été renforcée, il y a eu une réorganisation du service, de toute la direction et chacun reprend son poste, donc bon voilà. Il fallait, il y avait des sujets vraiment prioritaires, à la fois sur la sectorisation, l'harmonisation entre la hausse démographique et vous savez bien qu'on est tous concernés en Seine-et-Marne. Et du coup, oui, c'est une étude qui émet toujours, en tout cas dans la phase d'expertise, et de voir comment on peut la faire évoluer. On a bien entendu vos demandes. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Donc tout le monde est d'accord pour adopter cette modification ?

**N° 7/02, N°7/03, N°7/04, N°7/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Je vous propose de placer aux mémoires 7, avec le 7/02, qui est une garantie d'emprunt en faveur d'habitait 77. Céline ?

**Mme NETTHAVONGS.** Je vous propose, si vous ne voyez pas d'inconvénients, à présenter toutes les délibérations en même temps puisqu'ils ont le même objet, à savoir, le maintien ou la garantie d'emprunt. Donc pour la 7/02, la 7/04 et la 7/05, donc, il s'agit d'une demande de garantie d'emprunt, en faveur d'Habitat 77, pour l'acquisition et l'amélioration de sept logements à Combs-la-Ville. Le 7/04, pour la réhabilitation de 102 logements à Savigny-le-Temple. Le 7/05 pour l'extension d'une maison d'accueil spécialisée du château de Montigny à Lesches. La garantie d'emprunt est sollicitée, à hauteur de 40% pour la délibération 7/2 et 7/4 et à hauteur de 50% pour la délibération 7/05. En ce qui concerne la 7/03, c'est une demande de maintien de garantie d'emprunt, dans le cas d'un réaménagement de prêts engagés par les HLM 3F Seine-et-Marne. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Tout le monde est d'accord sur ces différentes garanties d'emprunts ?

**M. JULLEMIER.** Je ne prends pas part aux votes (7/02).

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, pas de problème, très bien. Bien, mais nous avons terminé cette séance, je vous propose 10 minutes d'entracte, avant de passer à la Commission Permanente. Merci.

*La séance est levée à 11 heures.*